



CHARTRE des ELEVES

FORMATIONS HOTELLERIE et PATISSERIE

« Discrétion, distinction et élégance professionnelle doivent être votre priorité »

1. TENUE VESTIMENTAIRE

→ RESPECT de la FORMATION et du METIER

Respect de la tenue professionnelle complète en TP et en TA (voir le détail de la composition et les couleurs dans le trousseau de rentrée pour chaque formation : Cuisine, Service, Pâtisserie)

*Respect de la tenue de ville **pour tous les autres cours***

Garçons : Chaussures de ville, ou sneakers unis noir ou bleu marine sans fantaisie. Chaussures de sport interdite
pantalon de ville, ou pantalon de jean foncé de couleur unie uni sans accrocs ni trous, ou pantalon toile foncé uni sans
accrocs ni trous, veste de ville, chemise et cravate ou nœud papillon. Pull toléré en hiver. Sweet à capuche, t-shirt et
polo interdit.

Filles : Chaussures de ville, ou sneakers unis noir ou bleu marine sans fantaisie. Chaussures de sport interdite
Veste de tailleur, jupe (au niveau du genou), chemisier, pantalon de tailleur, ou pantalon de jean foncé de couleur
unie uni sans accrocs ni trous, ou pantalon toile foncé uni sans accrocs ni trous. Pull toléré en hiver. Sweet à
capuche, t-shirt, polos et crop-tops interdit.

**La tenue de ville est toujours de rigueur dans tous les cours : aucun changement intempêtif ne peut se
justifier, même en cas d'heures libres en cours de journée.**

2. PRESENTATION

→ RESPECT de SOI et des AUTRES

Garçons : Cheveux courts coiffés sans effets, Cheveux long attachés,

Moustache et/ou barbe courte acceptée si taillée et entretenue, (pas de barbe ou moustache naissante), pas de
piercing.

Filles : Cheveux long attachés en toute circonstance en TP ou en TA. Pas de piercing, boucles d'oreilles (non
pendantes et identiques, une paire) et maquillage **discret** autorisé,

3. USAGE DES LOCAUX

→ RESPECT des USAGERS et du TRAVAIL des AGENTS

*L'utilisation des vestiaires est exclusivement réservée aux élèves de l'hôtellerie pendant leurs TP ; l'espace sanitaire
et les couloirs de l'établissement ne peuvent en aucun cas s'y substituer.*

*Les casiers sont exclusivement réservés aux mallettes et aux tenues professionnelles ; ils seront ponctuellement
contrôlés.*

4. COMPORTEMENT AU RESTAURANT D'INITIATION

→ RESPECT du TRAVAIL de L'ENSEMBLE des ELEVES

*Tout élève présent au restaurant d'initiation en qualité de client est tenu de respecter le travail de ses camarades et
les usages du métier (service...)*

Nom – prénom de l'élève

Signature de l'élève

Signature du représentant légal